



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 46

15 novembre 1972

UN NOUVEL ESPOIR POUR L'HÉROÏNOMANE

La mort n'est pas douce pour celui qui se drogue à l'héroïne (l'héroïnomane). Une surdose de ce stupéfiant pur amène le coma, l'état de choc et, finalement, l'arrêt respiratoire et la mort. Chez les usagers clandestins, les opiacés et les instruments contaminés provoquent souvent l'hépatite, le tétanos et des anomalies cardiaques et pulmonaires qui en l'absence de soins médicaux suffisants sont fatals. En outre, certains héroïnomanes se sont effondrés soudainement et sont morts à la suite d'une injection intraveineuse. Ces décès sont attribuables soit à la présence de substances toxiques contaminantes soit à une trop forte dose résultant d'un mauvais dosage des drogues obtenues sur le marché noir.

C'est également une mort atroce pour le nouveau-né dont la mère est héroïnomane. Le bébé est aussi physiquement dépendant et risque de mourir si les symptômes de sevrage ne sont pas reconnus et traités bientôt après la naissance.

Subventionnés par le Conseil national de recher-

ches du Canada, dans le cadre de son programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), des chercheurs de la société *Bristol Laboratories of Canada* ont produit une substance chimique, jamais synthétisée auparavant, qui lutte contre l'héroïne. Des expériences sur animaux de laboratoire ont conduit les chercheurs de Bristol à penser que, grâce à cette substance, l'héroïnomane trouverait peut-être le chemin de retour à une vie normale beaucoup moins difficile.

LE NOUVEL ANTAGONISTE

Le nouvel antagoniste synthétisé par Bristol porte le nom "BC-2605". En moins de 90 secondes, de bien faibles doses de cet antagoniste puissant a complètement contrecarré l'effet de la morphine. Cinq milligrammes de morphine exigent seulement 0.2 milligrammes de la BC-2605 pour que son influence soit annulée. D'ailleurs, l'effet de l'antagoniste est de longue durée. Un demi-milligramme agit pendant 24 heures.

Des chimistes et biochimistes sont toujours perplexes quant à l'élaboration du mécanisme des antagonistes. Le Dr Yvon Perron, directeur de recherches à Bristol, nous offre son point de vue: "Dans le cas qui nous occupe, l'antagoniste occupe les mêmes régions cellulaires que le stupéfiant opiacé, d'ailleurs il le remplace si nécessaire, et puis il bloque ces parties de la cellule et les rend inaccessibles à la drogue. Tout se déroule en une ou deux minutes. Il est à noter que le fonctionnement de la paroi cellulaire semble revenir à l'état normal grâce à l'antagoniste".

PAS D'EFFETS SECONDAIRES

Les premiers antagonistes (le plus vieux date de 1914) se révélaient non seulement faibles et de courte durée mais aussi ils possédaient des effets secondaires nocifs. La nalorphine (1940) a efficacement contrecarré la plupart des effets des drogues,

SOMMAIRE

Un nouvel espoir pour l'héroïnomane	1
Prêt à la centrale de Gentilly	2
La corvée a permis à des Beaucerons de "retrouver" leur usine	3
On blanchit mieux sans phosphates	4
Les arts du spectacle au Canada	5
Étude sur le développement social en Inde	5
Les exportations - 3 ^e trimestre	6
Enquête du ministère des Transports	6
Comité d'étude des projets du satellite de télécommunication	7
Levés géophysiques aériens au N.-B.	7
Football - Hockey	8

toutefois elle donnait naissance à des troubles secondaires y compris des hallucinations. Par conséquent, l'emploi de la nalorphine fut limité au traitement des surdoses des stupéfiants opiacés.

Les antagonistes par la suite sont devenus plus puissants que la nalorphine mais, en revanche, leurs effets secondaires étaient encore pires.

Il n'en va pas de même avec la BC-2605 car malgré sa puissance et son activité de longue durée, cette substance est exempte de tout effet nocif.

A l'heure actuelle, un des meilleurs antagonistes est la naloxone dont les propriétés à ses débuts étaient considérées comme extraordinaires. Une partie de naloxone peut contrecarrer les effets de 100 parties d'héroïne. En plus, cette substance est capable de renverser les effets nocifs de n'importe quel autre antagoniste. Et c'est un antagoniste "pur" qui, lui, n'a guère de mauvais effets.

Mais l'effet de la naloxone est de courte durée — de deux à trois heures. Donc, afin de protéger un héroïnomanie pendant 24 heures, il faut des doses énormes, un à trois grammes par jour. La naloxone, dans ces conditions, coûterait très cher et serait très difficile à obtenir dans les quantités requises.

Or, la BC-2605 s'avère très efficace même en faible dose et ses effets durent longtemps. D'ailleurs, on la synthétise à partir d'anisole, substance facile à obtenir et qui ne coûte pas cher alors que la naloxone est fabriquée à partir de la thébaïne, produit rare (9.5-2%) de l'extraction de l'opium. C'est là un autre désavantage de la naloxone car, pour citer les mots du Dr Perron: "Plus on veut de naloxone, plus il faut rendre l'opium accessible, mais plus il y a de celui-ci, plus il y a de morphine et, de là, forcément, de l'héroïne. Et on finit par aller contre ses propres intentions."

Bien que les chimistes connaissent la structure de la BC-2605 depuis 10 ans, cette substance a été synthétisée pour la toute première fois en mars 1971 par les chercheurs des laboratoires Bristol. La synthèse a été basée sur une idée du Dr Bernard Belleau, professeur de chimie à l'Université McGill et directeur-conseiller de recherches chez Bristol.

Les chercheurs de la Société Bristol sont actuellement à l'étude de la fabrication des petits sacs pouvant être dégradés graduellement par l'action biologique et appelés à libérer la BC-2605 lentement dans le corps. D'après les calculs, 45 milligrammes de l'antagoniste devraient ainsi protéger l'organisme pendant trois mois — ce serait un véritable vaccin contre la drogue.

L'antagoniste BC-2605 a encore d'autres avantages. Par exemple, avec cette substance, on pourrait facilement détecter les imposteurs parmi ceux qui recherchent la méthadone disant qu'ils sont héroïnomanes. Les vrais habitués accuseront le syndrome de sevrage pendant la cure avec l'antagoniste alors que les autres ne subiront aucun changement.

Or, la BC-2605 mise au point par Bristol Laboratories semble bien justifier cet optimisme. Et l'héroïnomanie peut espérer des jours plus heureux.

PRÊT À LA CENTRALE DE GENTILLY

Le Gouvernement du Canada a décidé d'accorder un prêt pour faciliter le financement de la centrale nucléaire de 600,000 kilowatts que la Commission hydro-électrique de Québec se propose de construire à Gentilly, sur la rive sud du St-Laurent, près de Trois-Rivières.

Par l'intermédiaire de la Société de la Couronne, l'Énergie atomique du Canada, limitée (EACL), le Gouvernement fédéral fournira jusqu'à 50 pour cent des sommes requises pour cette centrale dont le coût est estimé à 300 millions de dollars. Le prêt sera remboursé, avec intérêt, sur une période de 25 ans à partir de la date de mise en service de la deuxième centrale nucléaire du Québec. On prévoit que cette centrale atteindra sa pleine puissance au début de 1979.

Pour commencer, l'HYdro-Québec a demandé à l'EACL de faire les plans de la centrale et de concert avec Canatom Ltée, bureau d'ingénieurs-conseils de Montréal, de mettre sur pied un programme général de construction. On s'attend à ce que ces études préliminaires soient terminées et à ce que des engagements fermes soient pris avant la fin de 1972.

L'emplacement choisi pour la centrale, appelée pour l'instant Gentilly 2, est adjacent à celui de la centrale prototype Gentilly qui a démarré en novembre 1970, qui a produit sa première électricité en avril 1971, et qui a atteint sa pleine puissance de 250,000 kilowatts en mai 1972.

PROJETS FUTURS

La Commission électrique du Québec a calculé qu'elle aura besoin d'un complément de centrales thermiques, vers la fin des années 1980, avant la mise en service des premières centrales hydrauliques de la Baie James. Des études ont montré qu'une centrale nucléaire du type éprouvé Candu pourrait répondre en partie à ce besoin, à moindres frais qu'une centrale thermique de même capacité alimentée par du combustible fossile. Par ailleurs, l'Hydro-Québec songe à s'engager davantage dans le nucléaire à partir de 1985. En attendant, la construction et l'exploitation d'une grande centrale commerciale donneront à l'Hydro-Québec et à l'industrie canadienne une nouvelle expérience utile pour le lancement d'un vaste programme électronucléaire avant la fin du siècle.

La décision prise par le Gouvernement fédéral de participer au financement de la première centrale nucléaire commerciale du Québec, découle du même principe de coopération que celui appliqué lorsqu'il a décidé de participer au financement de la première centrale commerciale de l'Ontario à Pickering. Par l'intermédiaire de l'EACL, le Gouvernement du Canada a financé 35 pour cent du coût des deux premières unités de la centrale Pickering. La somme ainsi prêtée s'est élevée à 150 millions de dollars. Le prêt accordé à l'Hydro-Québec s'élève au même montant.

LA CORVÉE A PERMIS À DES BEUCERONS DE "RETROUVER" LEUR USINE

l'industrie de la construction, on leur refuse cette permission. Cela voulait dire qu'il faudrait compter au moins six mois pour assurer la reconstruction.

UN CAS EXEMPLAIRE

Sans attendre plus longtemps, grâce à l'initiative de l'Association coopérative industrielle, du maire et de quelques citoyens, l'idée de la "corvée" fut lancée: en 21 jours et 22,500 heures de travail bénévole, 3,250 Beaucerons ont reconstruit les 90,000 pieds carrés de leur usine, dans un climat peu commun de confiance et de collaboration. Tous ont apporté leur contribution; de 8 heures du matin à minuit le chantier bourdonnait du travail de ces gens courageux. Aux employés réguliers se mêlaient ingénieurs, architectes, avocats, notaires juges et enseignants; on venait de partout admirer ou encourager les travailleurs.

DES VISITEURS DE MARQUE

Le gouverneur général du Canada, M. Roland Michener et Madame Michener, se sont rendus eux-mêmes sur le chantier et ont pris leur dîner en plein air au milieu des travailleurs bénévoles. Dans un geste symbolique, M. Michener a grimpé dans une échelle, clous et marteau en main, pour fixer un panneau au mur. Ils se sont dits vraiment surpris du climat d'entraide qui régnait sur les chantiers en ajoutant "qu'à leur connaissance, jamais une telle expérience n'a été vécue ailleurs".



Le 6 septembre dernier, cet épais nuage de fumée noire s'élevait des usines Glendale qui furent complètement anéanties en quelques heures. Les pertes s'évaluaient à plus de \$1,200,000.

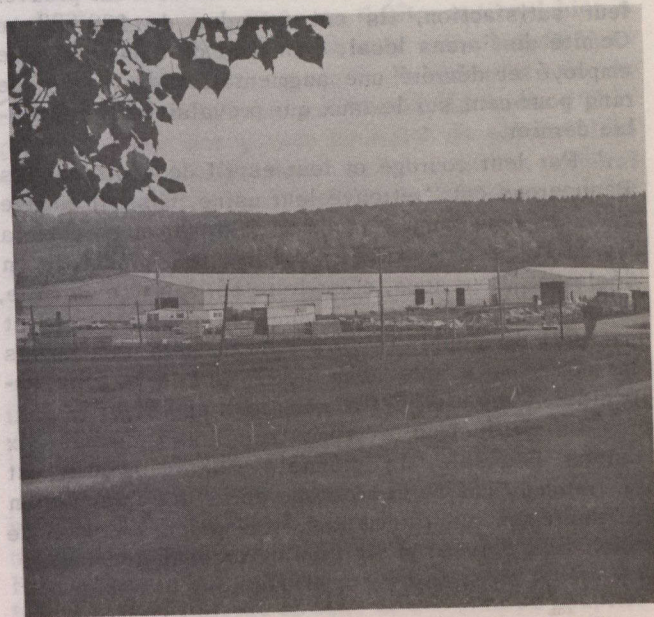
La petite ville de St-Joseph de Beauce, située à quelque 40 milles au sud-est de Québec, a été témoin, dernièrement, d'un fait assez extraordinaire qui restera longtemps dans les annales de la ville.

Le six septembre dernier, un incendie détruisait de fond en comble l'usine de maisons mobiles de la Compagnie Glendale établie à St-Joseph depuis 1966 et dont l'expansion considérable (le chiffre d'affaires est passé de un à neuf millions de dollars en six ans) profitait à plusieurs municipalités des environs. Cette usine représentait le gagne-pain de 238 employés réguliers et touchait indirectement plus de 500 travailleurs. L'incendie créait donc une situation tragique pour toute la population.

Durant les quelques jours qui suivirent l'incendie, la Compagnie reçut des offres alléchantes de plusieurs villes qui lui offraient les locaux nécessaires ce qui lui éviterait les conséquences fâcheuses des délais de reconstruction. C'était méconnaître l'esprit de décision et le courage des Beaucerons.

SIX MOIS D'ATTENTE: C'ÉTAIT TROP LONG

La population de St-Joseph n'envisageait pas la perte de cette industrie; et c'est alors que dès le lendemain de la catastrophe, des gens se réunissent pour étudier les possibilités de reconstruction; on rencontre les représentants du ministère du Travail pour obtenir la permission que les 238 travailleurs de Glendale soient employés à la reconstruction de l'usine, ainsi ils pourraient continuer à recevoir leur salaire et la reconstruction se ferait en un court délai. Mais, évoquant les règlements qui régissent



Voici l'aspect que présentaient les usines Glendale de St-Joseph de Beauce à peine un mois après l'incendie; grâce à la désormais célèbre "corvée" (22,500 heures de travail bénévole), la reconstruction s'est effectuée sous le signe d'une coopération confiante et enthousiaste.



Le gouverneur général, M. Roland Michener s'est rendu sur le chantier de reconstruction pour encourager les travailleurs bénévoles. Muni du chapeau des ouvriers, il n'a pas hésité à monter dans une échelle, marteau main, pour aller fixer un panneau au mur de l'usine.

UN GESTE DE GRATITUDE

Quant aux directeurs de la Comapgnie, très sensibles aux efforts de la population, et décidés à lui prouver leur satisfaction, ils ont fait don de \$30,000 au Comité de l'arena local, d'un boni de \$100 à chaque employé et décrété une augmentation de salaire de cinq pour cent sur le taux qui prévalait le 6 septembre dernier.

Par leur courage et leur esprit de décision, les Beaucerons ont "retrouvé leur usine, passé l'éponge sur une perte financière de \$1,250,000 et célébré la fin de la "grande corvée" par une fête grandiose en déclarant: "Pour nous, c'est le retour à la vie normale, mais l'expérience qu'a connue la population n'est pas près de s'oublier; notre ville ne sera plus jamais la même parce que nous avons appris à nous entraider, à nous connaître et à nous apprécier".

La production a repris son cours normal aux usines Glendale, la première maison mobile est sortie de la chaîne de montage après une interruption de seulement cinq semaines, cela grâce à l'effort de tous. La "corvée" n'est plus qu'un beau souvenir.

ON BLANCHIT MIEUX SANS PHOSPHATES

Dans la plupart des foyers, il est possible d'obtenir une lessive très propre à l'aide de détersifs qui contiennent peu de phosphates, ou même pas du

tout. Certains tissus deviennent même plus propres lorsqu'ils sont lavés avec des produits sans phosphates.

Ces heureuses constatations sont tirées d'un rapport publié en octobre par le Centre canadien des eaux intérieures, de Burlington (Ontario), sur une étude effectuée par l'*Ontario Research Foundation* en vertu d'un contrat accordé par le Gouvernement fédéral. L'étude avait pour but d'évaluer l'efficacité de divers détersifs selon les types d'eau, de l'eau douce à l'eau excessivement dure.

L'étude arrive à point, car à compter du 1er janvier 1973, les fabricants seront tenus par la loi de réduire la teneur en phosphates des détersifs, exprimée en pentoxyde de phosphore (P₂O₅), jusqu'à un maximum de cinq pour cent, ceci pour ralentir la détérioration des lacs du Canada.

NATURE DES ESSAIS

Les essais de lessivage ont été pratiqués sur six genres de tissus avec de l'eau possédant divers degrés de dureté, soit 80, 135, 330 et 550 parties par million de carbonate de calcium (CaCO₃). Plus de 65 pour cent de la population du Canada utilise une eau contenant moins de 135 p.p.m. de ce composé et 85 pour cent, une eau à 330 p.p.m. ou moins.

On a utilisé pour les essais un composé détersif conforme aux exigences de l'Office des normes du Gouvernement canadien. Dans le composé, on a fait varier la proportion de phosphate, de nitrilotriacetic acide (NTA) ou de citrate aux divers niveaux de dureté de l'eau utilisée afin d'évaluer l'efficacité relative du lessivage, jugée d'après l'éclat des tissus.

En eau moins dure, soit à 80 et 133 p.p.m, la présence de plus de 5 pour cent de phosphate dans les détersifs avait pour effet de diminuer leur efficacité, dans le cas du dacron ou des tissus en dacron et coton. D'autre part, l'action des détersifs sur ces mêmes tissus était meilleure lorsque la teneur en citrates ou en NTA dépassait 15 pour cent.

Dans le cas de l'eau dure, à 330 ou 550 p.p.m. de sels minéraux, utilisée par environ 15 pour cent de la population, il est préférable d'ajouter de la soude ou un autre adoucisseur dans l'eau de lessive. Faute d'adoucisseur, les phosphates seront plus efficaces que le NTA ou les citrates, mais la teneur en phosphates du détersif devra atteindre au moins 15 pour cent pour obtenir un excellent éclat.

D'après le rapport, le NTA et les phosphates, lorsqu'ils forment 15 pour cent du détersif, sont plus efficaces que les citrates pour la lessive du coton naturel, qui représente néanmoins une proportion toujours décroissante des lessives de nos jours.

Les détersifs à base de citrates sont aussi efficaces que ceux à base de NTA ou de phosphates dans le cas du dacron, en eau relativement douce.

Les détersifs réunissant les phosphates, le NTA et les citrates, dans une proportion de 5 pour cent, se sont révélés fort efficaces dans plusieurs qualités d'eau.

LES ARTS DU SPECTACLE AU CANADA

L'article ci-dessous est la première partie d'un historique de l'évolution des arts d'interprétation au Canada, qui a paru dans le numéro de juillet-août de la Lettre commerciale de la Canadian Imperial Bank of Commerce. Le Bulletin hebdomadaire canadien publiera subséquemment la suite de l'historique, portant sur d'autres aspects des arts comme le folklore, le financement, les récentes réalisations musicales et l'éducation.

LES PREMIÈRES CRÉATIONS THÉÂTRALES

L'Acadie et la Nouvelle-France furent les berceaux du théâtre au Canada. La première représentation qui a été donnée dans ce qui forme aujourd'hui le Canada fut une pantomime inspirée d'un sujet marin et intitulée *Théâtre de Neptune*. Interprétée par des Amérindiens et des "Voyageurs" pour célébrer le retour de Samuel de Champlain d'une de ses nombreuses expéditions, elle fut jouée le 14 novembre 1606 sur les rives de l'Annapolis, au confluent de la baie de Fundy. La première pièce de théâtre présentée au Québec fut une tragédie, jouée en 1640 à l'occasion de l'anniversaire du Dauphin, le futur Louis XIV. Il est intéressant de noter que l'une des premières pièces de théâtre qui fut écrite par un auteur canadien, et jouée à Québec en 1658, contenait des dialogues en français, entremêlés de mots hurons et algonquins.

Au cours du XVIII^e siècle, des troupes ambulantes de comédiens professionnels d'Angleterre et des États-Unis commencèrent à se produire au Canada; leur répertoire se composait des pièces qui étaient le plus en vogue à Londres à cette époque-là. *Acadius or Love in a Calm*, comédie en trois actes écrite à Halifax en 1774, a probablement été la première oeuvre théâtrale composée par un auteur canadien-anglais. Vers la fin du siècle, on pouvait assister assez souvent à des pièces de théâtre jouées par des troupes professionnelles aussi bien que par des groupes d'amateurs. Au cours du XIX^e siècle, les représentations que donnaient en anglais des professionnels et des amateurs se sont poursuivies à un rythme croissant, tandis que les pièces présentées en français demeuraient assez rares.

La première véritable salle de spectacles de Montréal, le Théâtre Royal, fut inaugurée en 1825. Il y eut aussi un rudiment de théâtre à Toronto avant 1830 et, graduellement, des salles s'ouvrirent dans les villes où l'on pouvait compter sur un auditoire suffisant. Dans certaines régions, ces théâtres réussirent à tenir le coup pendant plusieurs années, tandis que dans d'autres, ils durent changer à plusieurs reprises de nom et de directeur. Le premier théâtre de la Colombie-Britannique fut ouvert en 1862 et l'on assista à Hamilton, la même année, à la formation du *Garrick Club* qui donna naissance à la Guilde des artistes, organisme qui exerce ses activités encore aujourd'hui. Déjà vers 1870, des soldats

cantonnés à Winnipeg avaient monté des pièces de théâtre, tandis que des groupes de comédiens canadiens-français s'étaient établis dans l'Ouest, notamment à St-Boniface, au Manitoba, et à Edmonton, en Alberta.

Vers la fin du XIX^e siècle et pour une assez longue période au début du XX^e, un ensemble de troupes ambulantes connu sous le nom de *The Road* acquit une grande renommée, ce qui permit à leurs directeurs d'inviter plusieurs artistes célèbres d'Angleterre et des États-Unis à venir se produire au Canada. *The Road* finit par se dissoudre entre la Première et la Seconde Guerre mondiale, pour maintes raisons, dont la concurrence exercée par le cinéma et la radio, la hausse des frais de production et de déplacement, la diminution du nombre de spectateurs par suite de représentations de moins en moins soignées des troupes ambulantes, ainsi que les effets de la crise et le nombre décroissant de salles de spectacles qui pouvaient convenir, sans compter la pratique alors courante à Londres et à New York, qui consistait à faire tenir longtemps l'affiche à certaines pièces en représentation. C'est justement à cette époque-là que les chaînes de cinémas commencèrent à accaparer la plupart de ces salles pour la projection de leurs films, de sorte qu'il n'y eut plus de possibilité d'y monter de véritables pièces de théâtre. Les démarches énergiques qui furent entreprises par la suite pour établir des compagnies théâtrales canadiennes ne connurent qu'un succès mitigé.

C'est au cours des années 30, alors que pérorait le théâtre professionnel, que la radio commença à offrir aux Canadiens un théâtre national bien à eux et qu'elle devint le véhicule principal de l'expression artistique, jusqu'à l'avènement de la télévision au début des années 50. La radio d'État présenta alors une grande diversité de pièces classiques et contemporaines et la radio en général devint le média par excellence où écrivains et comédiens canadiens, d'expression française aussi bien que d'expression anglaise, trouvèrent un débouché favorable à la présentation de leurs oeuvres et à leurs talents.

ÉTUDE SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL EN INDE

Le Conseil canadien de Développement social propose une nouvelle approche à la coopération internationale entre le Canada et l'Inde, en imprimant l'accent sur l'association. Grâce à cette approche les organismes privés en Inde auront voix au chapitre en ce qui concerne la façon dont l'aide destinée au développement social est dépensée dans leur pays.

Un colloque qui se tiendra à Madras, en Inde, du 27 au 31 janvier 1973, se penchera sur la portée des principaux secteurs de développement social, examinera le rôle actuel des organismes privés dans ces

domaines, discutera et déterminera les priorités en matière de développement social et établira leur rapport avec les projets nationaux de développement social de l'Inde.

Cette réunion doit également déterminer le rôle futur des organismes privés dans le cadre du développement social en ce pays.

“Au cours des ans, dit M. Reuben C. Baetz, président du Conseil international de Bien-être social et directeur général du Conseil canadien de Développement social, il s'est manifesté une certaine inquiétude qu'une partie de l'aide canadienne destinée au développement social se fondait peut-être sur une attitude sentimentale des Canadiens plutôt que sur les besoins réels du peuple de l'Inde. Ce colloque est prévu pour assurer une ligne directrice au peuple de l'Inde même.”

Le colloque est coparrainé par le Conseil canadien de Développement social et le Conseil indien du Bien-être social. Son organisation s'effectue avec le concours de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

L'évaluation des priorités du colloque dans les principaux secteurs de développement social – éducation, agriculture, développement communautaire, bien-être social et habitation – sera grandement utile à la tâche de nombreux organismes privés nationaux et internationaux qui ont des projets en Inde.

L'Agence canadienne de développement international a elle-même contribué presque 1 million de dollars, par l'intermédiaire d'organismes canadiens non gouvernementaux, destinés aux projets non gouvernementaux en Inde et dont le coût s'élève à 2.5 millions de dollars.

Le colloque sera peut-être le premier d'une série du même genre financée par l'ACDI en Amérique latine et en Afrique.

Le Conseil canadien de Développement social est un organisme national non gouvernemental de citoyens, voué à la recherche et à l'élaboration de politiques sociales.

LES EXPORTATIONS – 3^e TRIMESTRE

Les exportations désaisonnalisées se sont chiffrées pour le troisième trimestre à 4,634 millions de dollars, soit une augmentation par rapport aux niveaux trimestriels de 1971 et par rapport au premier trimestre de 1972; toutefois, ce chiffre est inférieur de 340 millions de dollars à celui du deuxième trimestre de 1972. Les expéditions vers les États-Unis ont enregistré une baisse de 226 millions de dollars et celles vers la Grande-Bretagne une baisse de 99 millions de dollars. Les exportations du mois de septembre, qui se situent à 1,552 millions de dollars ont regressé de 48 millions de dollars par rapport au mois d'août; la chute des expéditions outre-mer à destination de pays autres que la Grande-Bretagne a été en partie contrebalancée par la progression des ventes aux États-Unis.

Les exportations désaisonnalisées de septembre étaient pratiquement inchangées depuis l'année précédente, seul le marché des États-Unis fait apparaître quelques améliorations. La baisse des ventes aux pays outre-mer a contrebalancé l'accroissement des livraisons vers les États-Unis, produisant une augmentation nette de 10 millions pour atteindre un total de 1,495 millions de dollars. En septembre 1971, les exportations de pétrole brut, de gaz naturel, de bois d'oeuvre, de pièces d'automobiles et d'aéronefs ont progressé, tous ces produits étant très dépendants du marché américain. Des baisses ont été observées dans les exportations de blé, de minerais, de métaux, de véhicules automobiles et de matériel de communication.

De janvier à septembre, les exportations ont augmenté d'environ 8%, les plus importantes hausses s'étant confinées aux exportations vers les États-Unis et le Japon. Les livraisons à destination du Commonwealth et du Marché commun ont été particulièrement faibles. Les exportations des produits de l'automobile, de bois d'oeuvre, de pétrole brut, d'aéronefs et pièces ainsi que de papier-journal ont été plus élevées en 1972; par contre, elles ont été plus faibles en ce qui concerne le minerai de fer, l'aluminium, le nickel et le matériel de communication.

ENQUÊTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Le ministre des Transports, M. Don Jamieson, a annoncé qu'une enquête avait été ouverte à propos d'un prétendu défaut du circuit de freinage de la Datsun 240-Z (modèle 1971-1972).

Hormis les affirmations faites par une association de consommateurs montréalaise, le ministère des Transports n'a pas actuellement assez de preuves pour établir que les modèles 1971-1972 de cette voiture sportive ont des freins défectueux.

Cette association de consommateurs montréalaise a fait part au ministère des Transports qu'elle avait en sa possession des lettres selon lesquelles ce modèle de voiture avait des freins défectueux.

Le ministre des Transports a déjà demandé, à plusieurs occasions, au public et aux groupements intéressés, de porter à l'attention du directeur de la Sécurité automobile et routière du ministère des Transports tous les problèmes techniques qui risqueraient de compromettre la sécurité des véhicules automobiles. Quant aux affirmations faites à propos des défauts du circuit de freinage des voitures sport Datsun 240-Z (modèle 1971-1972), le Ministère les étudie actuellement.

Depuis la formation en janvier 1969 de la Direction de la sécurité automobile et routière, le ministère des Transports a joué un rôle important en vue du rappel de milliers de voitures dans le but de faire rectifier par le constructeur certains défauts qui pouvaient en compromettre la sécurité.

COMITÉ D'ÉTUDE DES PROJETS DU SATELLITE DE TÉLÉCOMMUNICATION

Le ministre des Communications, M. Robert Stanbury, a annoncé récemment qu'un comité avait été formé pour aider à choisir les projets d'expériences qui seront effectuées à bord du satellite technologique de télécommunication (STT).

Ce satellite à grande puissance, dont le lancement est prévu pour 1975, est conçu pour effectuer des essais sur la technologie et l'utilisation des systèmes de télécommunication par satellite de demain. Le ministre a invité les groupes, associations, gouvernements provinciaux et particuliers intéressés à présenter des projets d'expériences sur les télécommunications, lesquelles seront effectuées au cours des deux années de durée de vie utile prévue du STT.

M. Henry E. Duckworth, actuellement président de la Société royale du Canada, a été nommé président du comité d'évaluation. Les autres membres du comité sont M. S.D. Clark, du Département de sociologie de l'Université de Toronto, et M. Léopold Lamontagne, directeur au Service d'admission au Collège et à l'Université, à Ottawa.

Le comité étudiera les projets d'expériences et aidera le ministère à choisir celles qui comporteront le plus d'avantages, tenant compte de leur nature et de leur applicabilité au développement de futurs services de télécommunication par satellite.

Plusieurs expériences viseront à augmenter nos connaissances techniques et d'autres seront destinées à évaluer l'influence que pourra avoir cette technologie avancée sur la société.

EXPÉRIENCES POSSIBLES

Voici quelques exemples d'expériences possibles:

- émissions de télévision destinées à des terminaux de réception communautaire (y compris la télévision éducative interactive);
- transmission télévisuelle d'un terminal transportable éloigné à un terminal récepteur central pour la réémission dans le réseau;
- radiodiffusion FM destinée à de petits terminaux récepteurs;
- téléphonie bilatérale au moyen de petits terminaux transportables;
- transmission de données numériques;
- distribution d'information à large bande.

Le ministère recevra des propositions d'organismes intéressés, visant les utilisations expérimentales du satellite dans des domaines tels que le diagnostic à distance, la radiodiffusion éducative et les conférences interurbaines en circuit fermé.

Le Centre de recherches du ministère des Communications étudiera également les projets afin de déterminer s'ils sont réalisables.

Le Centre de recherches construit le satellite technologique de télécommunication en collaboration avec l'industrie canadienne, qui développe les sous-

systèmes, et la *National Aeronautics and Space Administration* (NASA) des États-Unis qui fournit certains des composants de technique très avancée ainsi que le véhicule de lancement. Le projet est entièrement expérimental. Il a été conçu pour répondre aux questions que l'on se pose sur les systèmes de télécommunication par satellite, ce qui permettra peut-être de réaliser plus tard un satellite opérationnel.

LEVÉS GÉOPHYSIQUES AÉRIENS AU N.-B.

La Commission géologique du Canada, direction du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, effectue actuellement des levés aéromagnétiques à haute sensibilité dans la région de Bathurst, au Nouveau-Brunswick. Le coût du projet est de quelque \$100,000, et est destiné à promouvoir la découverte de nouveaux gisements de minéraux.

Les présents levés ont pour but d'aider l'exploration minière dans cette région et de découvrir de nouveaux gisements. Si des découvertes se matérialisent, elles permettront de réhausser l'économie de la région et de créer de nouveaux emplois.

Le coût des levés sera partagé à parts égales par le Gouvernement fédéral, par l'entremise de la Commission géologique du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et par le ministère des Richesses naturelles du Nouveau-Brunswick.

Un autre objectif de ces levés consiste à évaluer dans des conditions opérationnelles réelles la technique des levés à haute sensibilité, technique qui n'est encore qu'au stade expérimental dans ce genre d'application.

On effectue des levés aéromagnétiques à sensibilité normale au Canada depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et le Canada occupe désormais le premier rang au monde dans cette sphère d'activité. La Commission géologique du Canada est le plus important entrepreneur de levés aéromagnétiques du monde (elle a atteint une moyenne de 290,000 milles linéaires de levés par année au cours de la dernière décennie). La Commission poursuit des travaux de développement des techniques aéromagnétiques afin de s'assurer que les compagnies qui exécutent les levés systématiques utilisent les techniques les plus modernes.

Grâce à ces travaux de développement, on utilise maintenant des techniques nouvelles et plus perfectionnées, à l'aide d'un bimoteur léger, qui appartient à la Commission et est utilisé à contrat dans une série de régions de contrôle qui comportent une grande diversité de terrains géologiques. Si le programme expérimental réussit, on prévoit que les sociétés canadiennes de levés géophysiques aériens pourront utiliser la méthode de levés aéromagnétiques à haute sensibilité dans les programmes d'exploration des ressources minérales du Canada ainsi que pour les contrats d'aide à l'étranger qu'administre la Commission géologique, au nom de l'Agence canadienne de développement international.

LE FOOTBALL ET LE HOCKEY AU 12 NOVEMBRE

LIGUE CANADIENNE DE FOOTBALL - DEMI-FINALE

Est - 11 novembre

Ottawa, 14; Montréal, 11

Ouest - 12 novembre

Regina, 8; Edmonton, 6

LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

Résultats
11 novembre

Montréal, 5; Los Angeles, 2.
St. Louis, 1; Toronto, 0.
NY Rangers, 7; Californie, 2.
Minnesota, 3; NY Islanders, 0.
Philadelphie, 3; Buffalo, 1.
Vancouver, 4; Pittsburgh, 3.

12 novembre

Montreal, 5; Boston, 3.
NY Rangers, 5; Los Angeles, 1.
Chicago, 5; Detroit, 1.
Buffalo, 1; Pittsburgh, 0.
Atlanta, 3; Vancouver, 1.
Philadelphie, 8; Californie, 3.

Division est

	P	W	L	T	F	A	P
Montréal	17	12	1	4	70	31	28
NY Rangers	16	11	4	1	66	41	23
Buffalo	16	7	3	6	44	34	20
Boston	16	7	7	2	69	62	16
Detroit	14	7	6	1	47	43	15
Toronto	15	5	8	2	41	46	12
Vancouver	17	6	10	1	44	62	11
NY Islanders	13	2	10	1	29	63	5

Division ouest

Philadelphie	17	9	6	2	57	53	20
Los Angeles	18	9	8	1	63	58	19
Chicago	17	8	7	2	58	51	18
Atlanta	17	7	7	3	38	52	17
Minnesota	15	7	6	2	43	38	16
Pittsburgh	17	7	9	1	55	56	15
St. Louis	14	3	6	5	34	42	11
Californie	16	2	10	4	42	68	8

ASSOCIATION MONDIALE

11 novembre

Québec, 3; Houston, 1.
Cleveland, 4; Chicago, 1.
Alberta, 5; Los Angeles, 3.

12 novembre

Ottawa, 2; Philadelphie, 1.
Winnipeg, 5; Los Angeles, 2.
Cleveland, 3; Alberta, 1.

Division est

Cleveland	10	3	1	57	35	21
Québec	9	4	1	50	38	19
New England	9	4	0	58	42	18
Ottawa	7	5	1	54	53	15
New York	7	9	0	68	62	14
Philadelphie	2	12	0	38	69	4

Division ouest

Alberta	9	7	1	57	57	19
Winnipeg	9	8	1	59	60	19
Los Angeles	8	7	1	53	51	17
Houston	6	7	0	39	46	12
Minnesota	5	6	1	32	37	11
Chicago	2	9	1	28	43	5